Compte rendu sommaire

Réunion du Bureau Communautaire du Lundi 13 décembre 2021

au siège 34 Grand 'Rue à Rombas

L'an DEUX-MILLE-VINGT-ET-UN, le TREIZE du mois de DÉCEMBRE à 18h00, le Bureau Communautaire s'est réuni sous la présidence de Monsieur Lionel FOURNIER, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 6 décembre 2021.

Présents : Mesdames LAMARQUE et VANNI et Messieurs BOLTZ, FOURNIER, HEISER, MATELIC, MULLER (à partir du point 5) et MUNIER.

Membres ayant donné procuration : M. CORRADI à Mme VANNI
M. FAVIER à M. MULLER
M. ROVIERO à M. MATELIC
M. SCHWEIZER à M. FOURNIER

Membre absent excusé : M. MULLER (jusqu'au point 4.3)

Le Président ouvre la séance à 18h00, annonce les procurations et passe à l'examen de l'ordre du jour.

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE, le procès-verbal de la séance du Bureau Communautaire du 11 octobre 2021.

DB 2021-119 – Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat - Mission de suivi et d'animation – Année 2022 - Demande de subvention auprès de l'Agence Nationale Pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH)

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE d'établir le plan de financement de la mission de suivi-animation de l'Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat pour l'année 2022, tel qu'indiqué ci-dessous :

	Montant estimé - Part ANAH*		Montant estimé - Part CCPOM		Total
dont Part fixe	35%	8 050 €	65%	14 950 €	23 000 €
dont Part variable	100%	72 360 €	0%	- €	72 360 €
Total		80 410 €		14 950 €	95 360 €

- Et DÉCIDE de solliciter, pour sa mise en œuvre, l'attribution de subventions auprès de l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (A.N.A.H.).

DB 2021-120 – Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat (O.P.A.H.) – Attribution de subventions

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE d'attribuer des subventions à des particuliers pour un montant total de 1 324 €, dans le cadre de l'Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat.

DB 2021-121 – Opération Ravalement de façades - Attribution de subventions

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE d'attribuer des subventions à des particuliers pour un montant total de 1 830 € dans le cadre de l'Opération Ravalement de façades.

DB 2021-122 – Construction d'une nouvelle Gendarmerie à Sainte-Marie-aux-Chênes par l'Office Public Départemental de l'Habitat « MOSELIS » - Attribution de la garantie de la Communauté de Communes pour la réalisation d'un emprunt de 5.000.000,00 €

Le Bureau communautaire,
Vu le rapport établi,
La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.
Vu les articles L5111-4 et les articles L5214-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,
Vu l'article 2298 du Code civil,
Vu le Contrat de Prêt signé entre l'Office Public Départemental de l'Habitat « MOSELIS » ci-après désigné l'Emprunteur et La Banque Postale,

DELIBERE, à l'unanimité,

Article 1 : Le bureau communautaire décide de retirer la décision n° DB 2021-03 du 11 janvier 2021 accordant sa garantie à hauteur de 25 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 4.000.000 d'euros destiné au remboursement de la nouvelle Gendarmerie de Sainte-Marie-Chênes.
Article 2 : Le bureau communautaire de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle accorde sa garantie à hauteur de 25 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 5.000.000 € (cinq millions d'euros) souscrit par l'Emprunteur auprès de La Banque Postale, selon les caractéristiques financières at aux charges et conditions du contrat de Prêt.
Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.
Article 3 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :
La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Contrat de Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
Sur notification de l'impayé par lettre simple de La Banque Postale, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.
Article 4 : Le bureau communautaire s'engage pendant toute la durée du Contrat de Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.
Article 5 : Le bureau communautaire autorise le Président à signer la convention portant sur les conditions de réalisation et de financement d'opérations immobilières par l'Office Public Départemental de l'Habitat « MOSELIS ».

DB 2021-123 - Parc d'Activités Communautaire « Belle Fontaine » - Cession d'un terrain à la Société « FP TERRASSEMENT »

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE d'autoriser la cession des parcelles n° 91 section 04 et n° 176 et 178 section 06, située sur le Parc d'Activités Communautaire Belle Fontaine à CLOUANGE à la société FP TERRASSEMENT, représentée par Monsieur Florian PELAIA, domicilié à ROMBAS (57120), 6, rue Rouge Fontaine, ou à toute autre personne physique ou morale qui pourrait lui être substituée, mais dont elle restera solidaire,
- FIXE le prix de cette cession à 23 €/m² HT conformément à l'estimation des services du Domaine en date du 8 novembre 2021,
- DÉCIDE d'accorder un abaissement de prix à hauteur de 20 % soit 4,60 €/m², ce qui ramène le prix de cession à 18,40 €/m² HT, compte tenu de l'engagement pris par la société FP TERRASSEMENT représentée par Monsieur Florian PELAIA de procéder à la création d'emplois nouveaux,
- DÉCIDE de formaliser cet engagement dans le cadre d'une convention sous seing privé,
- et AUTORISE le Président à signer tous les documents se rapportant à cette cession.

DB 2021-124 - Parcs d'Activités Communautaires - Convention pour l'entretien des réseaux d'eaux usées, d'eaux pluviales, et des ouvrages d'assainissement - Convention

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de signer avec la société « VEOLIA EAU », une convention d'entretien des réseaux d'eaux usées, d'eaux pluviales et des ouvrages d'assainissement des Parcs d'Activités Communautaires, pour un montant annuel de 4 400 € HT par an, sur une durée de 3 ans, à compter du 1er janvier 2022,
- Et AUTORISE le Président à signer cette convention ainsi que toutes les pièces afférentes à l'exécution et au règlement de la convention.

DB 2021-125 - Gestion des Déchets – Marché de traitement des déchets – Attribution

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE d'attribuer le lot 1 - Traitement des ordures ménagères résiduelles, du marché de traitement des déchets à l'entreprise HAGANIS – Rue du Trou au Serpent – CS 82095 – 57 052 METZ, pour un montant de 7 685 000 € HT, soit 8 453 500 € TTC, pour une durée de 5 ans,
- Et AUTORISE le Président à signer le marché à passer à cet effet.

DB 2021-126 - Gestion des Déchets - Contrat pour la collecte et l'élimination des encombrants

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de confier à l'entreprise EICLOR – 10A rue de l'Usine à ROMBAS (57120) pour une durée de 12 mois à partir du 1er janvier 2022, la collecte des encombrants et des appareils électriques et électroniques en porte-à-porte une fois par mois, puis l'apport en déchèteries, pour un montant de 14 733,12 € HT, soit 15 543,44 € TTC / an,
- Et AUTORISE le Président à signer le contrat à passer à cet effet.

DB 2021-127 - Marché pour la fourniture et la pose de conteneurs enterrés (Lot n° 2) - Avenant n° 1

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à signer l'avenant N° 1 au marché passé avec la Société « ASTECH » - 7 Avenue de l'Europe à ENSISHEIM (68190) pour la fourniture et la pose de conteneurs enterrés (Lot n° 2), portant le montant du marché de 154 170 € HT à 154 680 € HT (+ 510 € HT), ainsi que toutes les pièces afférentes à l'exécution et au règlement du marché.

DB 2021-128 - Fonds de concours pour la transition énergétique et écologique « Amélioration et sobriété de l'éclairage public » - Modification du règlement d'attribution

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE d'étendre l'octroi de fonds de concours aux communes, destinés initialement au financement de travaux de rénovation des réseaux d'éclairage public, aux travaux d'amélioration de l'éclairage de tous les équipements publics,
- AUTORISE le versement de ces fonds de concours en deux fois (un acompte lorsque 50 % des travaux sont réalisés, le solde à l'achèvement de l'opération),
- Et DÉCIDE de modifier, à cet effet, le règlement d'attribution du Fonds de concours pour la transition énergétique et écologique « Amélioration et sobriété de l'éclairage public ».

DB 2021-129 - Dispositif d'aide aux équipements de développement durable - Versement de subventions

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE d'attribuer des subventions à divers particuliers pour un montant total de 1 147,95 € dans le cadre du dispositif d'aide aux équipements de développement durable,
- Et DÉCIDE de procéder à leur versement.

DB 2021-130 - Groupement de commande pour la fourniture de gaz en 2022 - Passation de l'accord-cadre

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE le Président, coordonnateur du groupement de commande pour la fourniture de gaz, à signer le marché en accord-cadre de type multi-attributaires, conformément à la décision de la Commission d'Appel d'Offre du groupement, avec :
  - ANTARGAZ, 4, Place Victor Hugo - 92400 COURBEVOIE
  - ENGIE, 2 impasse Augustin Fresnel – BP 40149 – 44801 SAINT-HERBLAIN
  - TOTAL DIRECT ENERGIE, 2 bis, rue Louis Armand - 75015 PARIS.
- Et AUTORISE le Président à signer les marchés subséquents à passer avec le(s) titulaire(s) retenu(s) à l'issue de la mise en concurrence de l'ensemble des candidats retenus.

DB 2021-131 - Travaux d'aménagement d'une piste cyclable entre Amnéville et la Gare d'Hagondange (tronçon situé sur le territoire de la CCPOM) – Phase 2 – Demande de subvention auprès de l'État (Dotation de Soutien à l'Investissement Local – DSIL)

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de solliciter une aide complémentaire pour la réalisation des travaux d'aménagement d'une piste cyclable entre Amnéville et la gare d'Hagondange, dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local – DSIL,
- Et AUTORISE le Président à signer les documents nécessaires à l'obtention de cette subvention.

DB 2021-132 - Signature d'une « Convention Territoriale Globale » entre la Caisse d'Allocations Familiales de Moselle, la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle et les communes membres associées

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de signer la « Convention Territoriale Globale » à passer entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle, la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle et ses communes associées pour la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2025,
- Et AUTORISE le Président à signer cette convention et ses éventuels avenants, ainsi que tous les documents afférents à ce dispositif.

DB 2021-133 - Contrats d'assurance « Dommages aux biens » et « Flotte automobile » - Avenants annuels 2021

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à signer avec GROUPAMA l'avenant de régularisation à la police d'assurance « Dommages aux biens » et l'avenant de régularisation à la police d'assurance « Flotte automobile et auto-collaborateurs ».

8. INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS

- Tableau de bord d'activités au 30/11/2021
- Tableau de bord financier au 30/11/2021
- Tableau de bord « Ordures Ménagères » au 31/10/2021
- Tableau de bord « Opération Ravalement de Façades » au 30/11/2021
- Tableau de bord « Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat » au 30/11/2021
- Tableau de bord « Isolation thermique » au 30/11/2021
- Tableau de bord « Autorisation d'Urbanisme » au 30/11/2021
- Tableau de bord « Petite Enfance » au 31/10/2021

*****

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 19h00.

Rombas, le 23 décembre 2021

Le Président,

Lionel FOURNIER